Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [x] Coloured covers/ Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged/ Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- [ ] Coloured pages/ Pages de couleur
- [ ] Pages damaged/ Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached/ Pages détachées
- [x] Showthrough/ Transparence
- [ ] Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- [ ] Continuous pagination/ Pagination continue
- [ ] Includes index(es)/ Comprend un (des) index

Title on header taken from:/ Le titre de l'en-tête provient:

- [ ] Title page of issue/ Page de titre de la livraison
- [ ] Caption of issue/ Titre de départ de la livraison
- [ ] Masthead/ Générique (périodiques) de la livraison

- [ ] Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

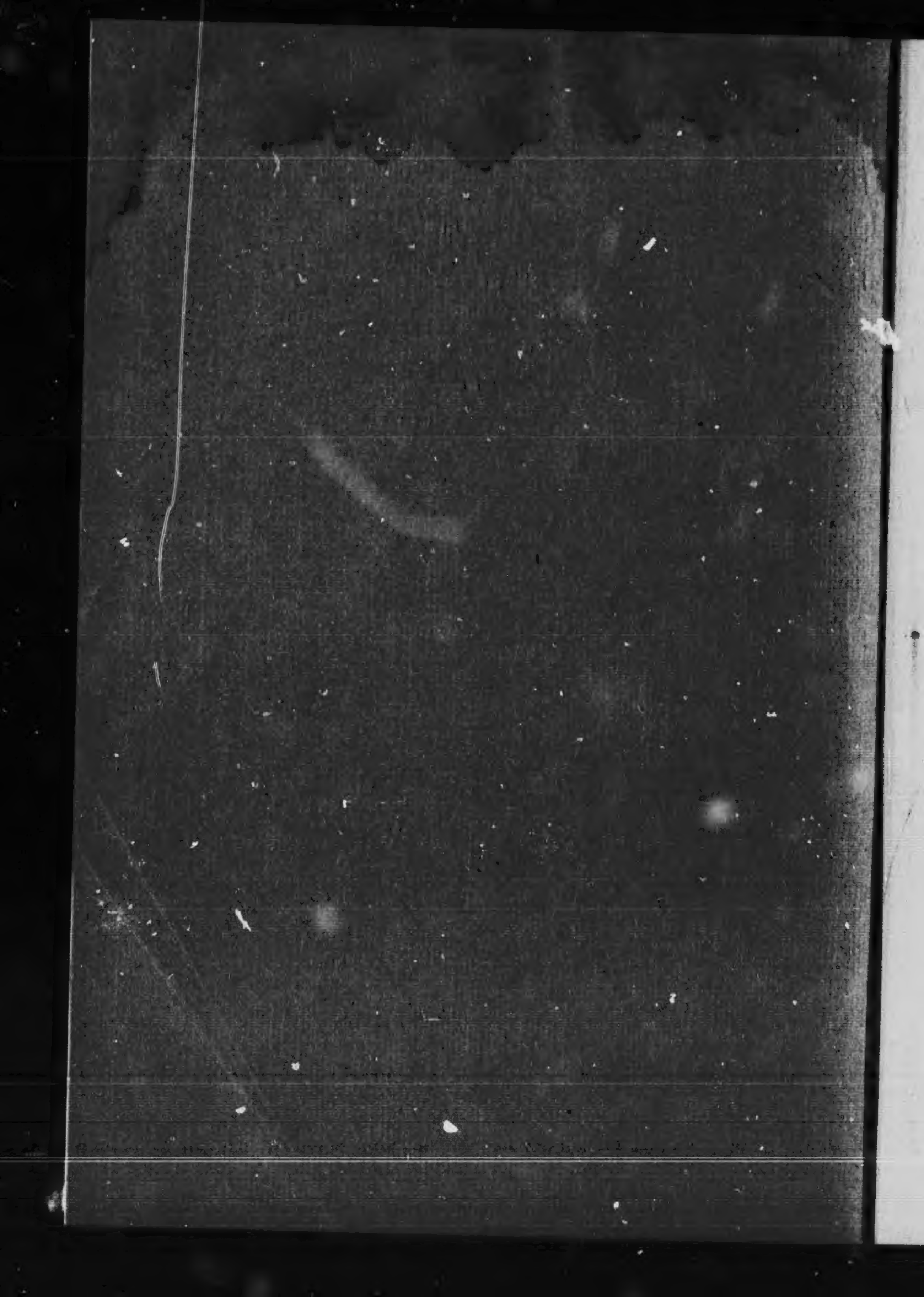
10X		14X		18X		22X		26X		30X	
	12X		16X		20X		24X ✓		28X		32X

Ecole Technique de Québec

BOULEVARD LANGELIER

Ouverture des Cours
le 2 Octobre, 1911.

LA CIE D'IMPRIMERIE COMMERCIALE 21 RUE SAULT-AU-MATELOT, QUEBEC.

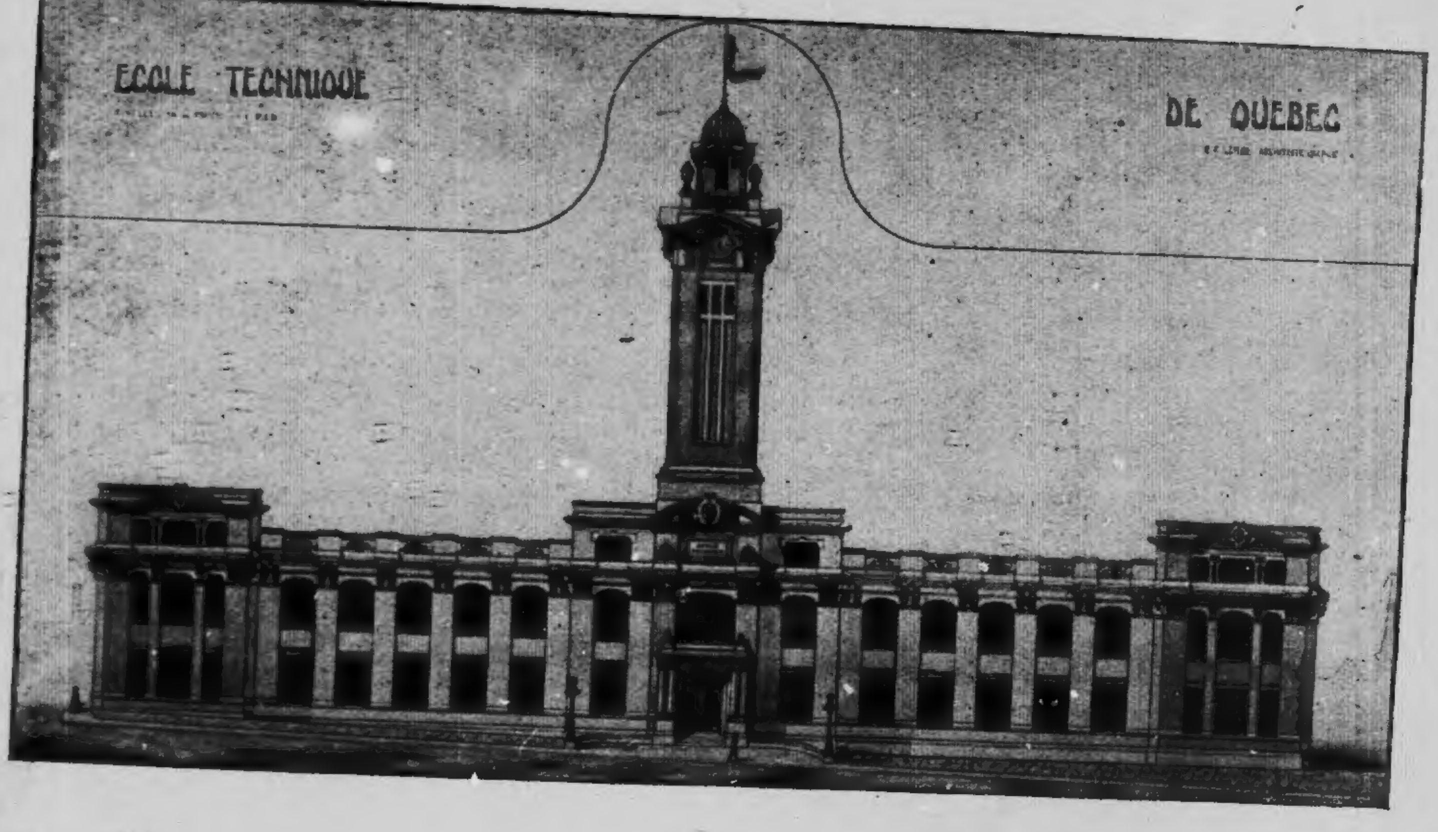


Ecole Technique de Québec

BOULEVARD LANGELIER

Ouverture des Cours
le 2 Octobre, 1911.

LA CIE D'IMPRIMERIE COMMERCIALE 21 RUE SAULT-AU-MATELOT, QUEBEC.


ECOLE TECHNIQUE
DE QUEBEC

Corporation de l'École Technique

DE QUEBEC

Incorporée le 14 mars 1907

Mr A. Picard, *Président*, - - - - - 199, rue St-Jean
Lorne C. Webster, *Secrétaire-Trésorier*, - 83, Dalhousie
A. Macheras, *Principal*, - - - - Boulevard Langelier
Son Hon. le Maire Nap. Drouin
Dr. J. Gosselin, - - - - - - - - - - 699, St-Valier
Geo. Elie Amyot, - - - - - - - - - - Dorchester
F. X. Drolet, - - - - - - DuPont & Prince-Edounrd
P. M. Shields, - - - - - - - - 124, Côte d'Abraham

Ecole Technique de Québec

BOULEVARD LANGELIER

Renseignements Generaux sur l'organisation

L'Ecole Technique de Québec a pour but de préparer par des études théoriques et techniques les jeunes gens qui se destinent aux carrières industrielles et de développer chez eux, par une instruction adéquate et capable de les former d'une manière pratique, une connaissance suffisante des professions manuelles et de l'industrie en général.

Nature des Cours

L'Ecole donne des cours du jour ou cours normaux et des cours du soir ou cours spéciaux.

Les cours normaux se donnent dans les deux langues et les cours spéciaux ont lieu, suivant les besoins, en anglais ou en français.

Cours de Jour

BUT : - Les cours du jour surtout organisés en vue des jeunes gens *venant de terminer leurs études primaires* et désireux d'acquérir l'habileté manuelle et *toutes les connaissances techniques* nécessaires pour faires des ouvriers instruits, capables de devenir contremaîtres ou chefs d'ateliers.

Ces cours préparent aux professions ci-après : modeleur, menuisier, mouleur, ajusteur, tourneur, électricien, forgeur, dessi-

nateur, et, d'une manière générale, à tous les emplois se rattachant aux industries des métaux et du bois.

ENSEIGNEMENT :—L'Enseignement est théorique et pratique. L'Enseignement théorique a toujours un caractère technique; il comprend notamment les matières ci-après : l'arithmétique, l'algèbre et la trigonométrie : la géométrie élémentaire et la géométrie descriptive ; la physique générale et la physique industrielle ; l'électricité, la mécanique générale et la mécanique appliquée ; le dessin sous toutes ses formes, la technologie industrielle.

Des conférences peuvent aussi être faites sur des sujets spéciaux ne faisant pas l'objet d'un cours proprement dit.

L'Enseignement pratique se donne dans les quatre ateliers ci-après : menuiserie, modèlerie, fonderie, forge, ajustage.

En première année les élèves ne sont pas spécialisés ; ils accomplissent quatre stages successifs de deux mois environ, à l'ajustage, la menuiserie, la forge et la fonderie.

CONDITIONS D'AMISSION :—L'admission à l'École Technique a lieu par voie d'examen.

L'Examen ne comporte que des épreuves écrites dont les sujets sont choisis dans les limites du programme du cours supérieur des écoles primaires élémentaires.

1° Une dictée, de quinze lignes environ, suivie de quelques questions de grammaires.

2° Une narration sur un sujet simple.

3° Une page d'écriture.

4° Une composition d'arithmétique.

5° Quelques questions sur l'histoire et la géographie du Canada.

6° Des notions de dessin géométrique : (Constructions graphiques.)

Nul n'est admis à l'examen s'il ne justifie qu'il aura au moins 14 ans révolus le 1er Septembre suivant.

Pour prendre part à l'examen il faut en faire la demande au Principal un mois avant la rentrée et suivant la formule délivrée par l'Administration.

La demande doit être accompagnée :

1° De l'extrait de l'acte de naissance du candidat.

2° D'un relevé, certifié conforme, des notes de conduite et de travail obtenues pendant la dernière année scolaire.

Par mesure transitoire, les jeunes gens possédant déjà des notions scientifiques suffisantes pourront, sur leur demande, être admis directement en deuxième année.

Ces élèves devront subir un examen spécial sur les matières ci-après du programme de 1ère année de l'Ecole Technique, savoir : arithmétique, géométrie, physique générale et dessin géométrique.

Le jury d'examen se prononcera sur l'opportunité de leur admission.

Nul ne sera admis s'il ne satisfait à la fois aux conditions de moralité, d'âge, d'aptitudes intellectuelles et physiques prévues par le règlement.

DURÉE ET SANCTION DES ÉTUDES :—La durée normale des études est de trois années.

Aucun élève ne peut passer d'une année à la suivante s'il n'a obtenu le minimun de points obligatoires déterminés par les règlements.

L'Administration délivre, aux élèves qui ont subi avec succès les examens de fin d'études, des diplômes suivant le cours spécial suivi par chacun d'eux.

RÉGIME DE L'ÉCOLE : - Le régime est l'externat.

Les éléves sont présents à l'Ecole 8 heures par jour en 1ère année, 9 hrs. en 2ème et 10 hrs. en 3 année.

Un réfectoire est à la disposition des élèves qui désirent prendre leur repas de midi à l'Ecole.

DURÉE DES COURS :—Les cours du jour commencent dans le courant de Septembre, pour se terminer dans le courant de Juin.

Exceptionnellement, en 1911, les cours commenceront le 2 Octobre.

Les cours sont suspendus :

1° Les dimanches, les fêtes légales et les samedis après-midi.

2° Du 24 Décembre au 7 Janvier au matin.

3° Du vendredi Saint au mardi suivant au matin.

RÉTRIBUTION SCOLAIRE, FRAIS ACCESSOIRES :—La rétribution scolaire mensuelle est fixée à $3.00 pour la 1ère année,

$4.00 pour la 2ème et à $5.00 pour la 3ième. Cette rétribution est payable d'avance le 1er de chaque mois.

Les livres, cahiers, articles de dessin nécessaires aux élèves seront à leur charge et fournis par l'Ecole.

Enfin ils doivent faire annuellement un dépôt de garantie de $1 pour dégradation ou objets perdus.

Ce dépôt est remboursable après déduction de la somme due par chacun.

EXEMPTION DE LA RÉTRIBUTION SCOLAIRE : — Une exemption totale ou partielle de la rétribution scolaire peut-être accordée par le Bureau de direction à des élèves ayant subi d'une façon très convenable l'examen d'entrée, ou encore, à des élèves ayant achevé leur 1ère ou 2ème année, bien notés sous le double rapport du travail et de la conduite quand la situation de famille de ces élèves justifiera le concours de l'Administration.

Ces exemptions ne sont jamais accordées que pour un an.

Cours du Soir

Des cours du soir seront organisés en vue de donner aux ouvriers ou apprentis déjà employés dans l'industrie les notions techniques de tous ordres qui peuvent les aider dans l'exercice de leur profession.

Les cours du soir auront un caractère résolument pratique et comprendront deux degrés.

ENSEIGNEMENT : —Les cours organisés pour la session 1911-1912 seront tous du 1er degré.

Ils comprendront les matières ci-après :

Mathématiques élémentaires : Arithmétique, Géométrie, Algèbre.

Mécanique pratique.

Dessin industriel (ouvriers en fer et ouvriers en bois)

Electricité théorique et pratique.

Condition d'admission.—L'inscription à ces cours est absolument libre pour tout candidat possédant une instruction primaire élémentaire.

Chacun peut se faire inscrire pour un ou plusieurs cours.

L'Emploi du temps est arrangé de façon à permettre à chacun de suivre tous les cours du même degré.

Les inscriptions doivent se faire au Secrétariat de la Direction avant le 15 Septembre.

DURÉE ET SANCTION DES ÉTUDES : – Bien que le cours complet puisse être parcouru en deux années, aucun temps n'est fixé pour la durée des études qui dépendra du travail et des aptitudes.

Des certificats seront délivrés à ceux qui auront subi avec succès les examens de sortie.

HEURE ET DURÉE DES COURS : —Les cours auront lieu le soir de 8 hrs., à 9½ hrs.

Ils commenceront le 1er Octobre et se termineront le 1er avril. Ils seront suspendus du 24 Décembre au 7 Janvier.

RÉTRIBUTION : – Ces cours sont gratuits. Néanmoins en se faisant inscrire les élèves devront faire le dépôt de $1 par cours qui leur sera rendu en fin d'année s'ils n'ont pas manqué leur cours plus de trois fois.



Ecole Technique de Québec

MONOGRAPHIE

Cette Ecole a été créée par une loi du 14 Mars 1907.

Elle a pour but de fournir aux industries régionales, les ouvriers habiles dont elles ont besoin.

L'organisation de l'Ecole a été confiée à un comité de notables et d'industriels qui sera aussi chargé de la direction sous le nom de



SALLE DES MACHINES

"LA CORPORATION DE L'ÉCOLE TECHNIQUE DE QUÉBEC."

Les travaux de construction furent exécutés au cours des années 1910 et 1911 et l'Ecole recevra des Élèves en Octobre prochain.

Les bâtiments s'élèvent sur un terrain de 62,000 pieds carrés admirablement situé sur le Boulevard Langelier.

Le bâtiment principal, qui a 250 pieds de front, renferme les services administratifs, les salles de classes, de dessin, les laboratoires, une grande salle de conférences, le logement du Principal et celui de l'Ingénieur-mécanicien.

En arrière se trouve une grande cour encadrée par les Bâtiments des ateliers.

Les diverses salles de cours présentent au point de vue de



AJUSTAGE

l'hygiène, du confort et de l'installation matérielle, les perfectionnements les plus modernes.

Partout de larges fenêtres permettent à la lumière d'entrer à flot.

La lumière électrique (lampes au tungstène) produite par les machines de l'Ecole est distribuée de la façon la plus rationnelle.

Le chauffage à eau chaude est du type à circulation forcée. Les radiateurs sont automatiquement réglés par des thermostats. L'entraînement de l'eau est produit par des turbines à vapeur.

La ventilation est assurée artificiellement par un ventilateur électrique qui envoie l'air préalablement purifiée, puis chauffé ou humidifié suivant la température.

Des horloges électriques assurent la régularité des exercices et un réseau téléphonique intra-muros facilite les communications entre les différents services.

Le mobilier scolaire a été spécialement construit en vue des besoins de l'École.

Les cours scientifiques se donnent dans des salles disposées en



LA MENUISERIE

gradins et auquelles sont attenants des laboratoires munis de tous les appareils de démonstration nécessaires pour l'enseignement expérimentale de la physique, de la chimie, de la mécanique et de l'électricité. Une bibliothèque technique anglaise et française contient des ouvrages scientifiques des plus variés et des plus modernes.

Les ateliers ont absolument l'aspect des établissements industriels. Ils sont munis de bureaux de dessin, de magasins, d'outillages, de lavabos et de vestiaires. Les machines-outils sont des types les plus modernes.

Les ateliers qui seront ouverts à la rentrée de 1911-1912 seront les suivants :

1° Construction mécanique (Tour & Ajustage)
2° Forge
3° Fonderie
4° Menuiserie et modèlerie.

D'autres locaux, disponibles actuellement, permettront d'ouvrir de nouveaux ateliers au fur et à mesure des besoins.

Au centre des ateliers se trouve la Station du Pouvoir. La salle des bouilloires contient deux chaudières tubulaires Jenkes, à retour de flamme, puis une remarquable installation d'appareils à vapeur nécessaire à l'alimentation des chaudières ou au chauffage de l'Etablissement. La salle des machines comprend trois groupes électrogènes à commande directe, savoir : une machine à vapeur Bellis-Morcon, verticale compound, de 55 kilowatts ; une machine horizontale Robb Armstrong de 25 kilowatts et un transformateur électrique (moteur générateur) de 30 K. W. utilisant le courant de la Compagnie électrique.

Une batterie d'accumulateurs de 200 amperes-heures est attenante à la salle des engins.

Enfin un tableau de distribution supporte tous les appareils de mesure ou de contrôle nécessaires pour la lumière ou le ponvoir.

AJUSTAGE :—3100 pieds carrés de superficie.—Cet atelier contient les machines-outils ci-après groupées en deux sections commandés chacune par un moteur électrique : 6 tours simples à charioter ; 6 tours à fileter ; 2 tours à décolleter ; 2 étaux limeurs; 1 mortaiseuse ; 3 machines à percer ; 1 machine à affûter les forêts ; 1 machine à centrer ; 1 presse à mandrin ; 1 scie à métaux ; 1 meule en gré ; 1 meule à émeri ; 1 machine à rectifier les pièces trempées ; 1 machine à fraiser universelle ; 1 machine à fraiser.

En outre deux tours à fileter, un tour vertical, une radiale et une raboteuse sont à commande électrique directe.

L'ajustage possède 36 étaux et 72 outillages individuels.

FORGE :—(1488 p. c.) Cet atelier est muni de dix forges Buffalo à tirage par le bas. Un ventilateur et un aspirateur électriques les actionnent.

On trouve aussi un marteau pilon à ressort de 75 lbs., une cisaille et une meule à émeri.

FONDERIE :—(1488 p. c.) La fonderie possède deux appareils de fusion: pour la fonte, un cubilot Whiting, de 1 tonne ½ à l'heure ; pour le bronze un creuset de 100 lbs. Ces appareils sont soufflés par un ventilateur à commande électrique et desservis par un pont roulant de 1 tonne ½. Une presse à mouler, une étuve, un mélangeur de sable, une machine à fabriquer les noyaux et douze bancs de mouleurs complètent l'installation.

MENUISERIE :—(3100 p. c.) On trouve dans cet atelier les machines les plus essentielles : Une scie à commande électrique directe ; une scie circulaire, une dégauchisseuse ; une raboteuse ; une toupie ; une mortaiseuse; une tenoneuse ; 4 tours élémentaires ; deux tours de modeleurs avec moteurs électriques à vitesse variable; deux meules ; deux machines automatiques pour l'affûtage des couteaux de raboteuses et des lames de scies ; un pot à colle électrique. La commande des machines est faite par des transmissions en fosses.

Il y a 20 établis avec chacun deux outillages.

Québec, 8 juillet 1911.